

FICHE A RETOURNER AU SNUDI-FO LANDES

par mail, par courrier postal ou en main propre lors des permanences syndicales

FICHE DE CONTROLE SYNDICAL (Barrer les mentions inutiles)

NOM :

Prénom :

Adresse domicile :

.....

Fonction actuelle :

Ecole :

.....

Tél. personnel :

Adresse mail personnelle :

.....

A titre provisoire / définitif

(barrer la mention inutile)

Demande de travail à temps partiel rentrée 2021 :

OUI NON

de droit / sur autorisation

hebdomadaire / annualisé

Quotité demandée :

.....

Spécialisation / habilitation détenue (rentrée 2021)

CAPA-SH- CAPPEI, option :

Inscription sur la liste d'aptitude direction:

CAFIPEMF:

.....

Habilitation L.V. :

Éléments du barème

Rapprochement de conjoints - Bonification : 15 points

(Au sein du département, distance minimale de 40 kms entre l'établissement d'affectation de l'enseignant et l'adresse de la résidence professionnelle du conjoint)

Bonification complémentaire « années de séparation » : 10 points

(à partir de la 2^e année, soit 1an et 1 jour)

Autorité parentale conjointe - (parents séparés): 15 points

(Au sein du département, distance minimale de 40 kms entre le domicile de l'enseignant et le domicile de l'autre parent.)

Bonification complémentaire « années de séparation » : 10 points

(à partir de la 2^e année, soit 1an et 1 jour)

Parent isolé – bonification : 20 points

(Au sein du département, distance minimale de 20 kms entre le lieu d'affectation de l'enseignant et la commune susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant)

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (handicapés ou malades, accidentés, professionnels) Bonif de 50 points (pour l'enseignant) si reconnaissance justifiée Bonif exceptionnelle de 250 points (pour l'enseignant, conjoint, enfant) avec avis favorable du médecin de prévention	
Ancienneté de fonction (stagiaire et titulaire) : 5 points + à partir du 01.09.2020 : 5 points par année de fonction + 5/12^{ème} de pts par mois + 5/360^{ème} de pts par jour	
Mesure de carte scolaire : - Priorité 1 sur vœu 1 (son école) - Sur autres vœux : bonification de 250 points	
Exercice continu en REP/ Politique de la Ville: - A partir de 3 ans continus: 20 points - A partir de 5 ans et + : 50 points <i>(Exercice continu dans la même école ou le même RPI)</i>	
Renouvellement de demande (vœu préférentiel : vœu 1 renouvelé) Bonification sur <u>vœu précis</u> préférentiel, en rang 1 : 5 points/an <i>année de référence : année 2019</i> maxi : 15 points	
Enfant : 1 point par enfant (maxi : 4 points) <i>(enfant de moins de 18 ans au 31/08/2021 et à naître)</i>	
En cas d'égalité : - Ancienneté de fonction au 01/09/2020 : - Age au 31/08/2021 (date de naissance) :	- -
	<u>TOTAL :</u>

Merci de joindre une copie écran de votre saisie de vœux.